

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LIANCOURT se sont réunis, à l'Hôtel de Ville de LIANCOURT, en séance ordinaire sur convocation régulière déposée dans les boîtes aux lettres ou envoyée par voie électronique le 28 mars 2025, affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet le 28 mars 2025, sous la présidence de Madame Laëtitia COQUELLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - M. Michel BIRCK - Mmes Laëtitia ROULET - Chantal ROMO - M. Didier DUCHAUSSOY - Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - MM. Xavier DARCHE - Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Dorothée PIERARD - Ophélie VAN ELSUWE - MM. Loïc ABGRALL - Casimir SZEPIZDYN - Stéphane GRAS - Mme Emilie LELONG.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Charles MAILLARD - M. Roger MENN (pouvoir à Mme Laëtitia COQUELLE) - M. Jean MARGET (pouvoir à M. Sébastien RABINEAU).

ABSENTS : Mme Pauline DESGUERRE - M. Salim BACHIR - Mme Isabelle CHARETTEUR - M. Louis NKAKE CHAKOMI.

Le quorum est atteint.

Madame Dorothée PIERARD est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe d'une erreur dans l'envoi du rapport "Compte administratif Exercice 2024". Il a été déposé sur table l'annexe correcte. Elle précise que le compte administratif de l'exercice 2024 a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 26 mars 2025 qui a émis un avis favorable.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 5 mars 2025.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

I - COMMISSIONS PERMANENTES

Suite à divers changements, il convient de remplacer des conseillers municipaux dans les commissions désignées ci-dessous. Aussi, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de nommer :

- Commission des Finances :
Xavier DARCHE en remplacement d'Yves NEMBRINI
- Commission de la Culture, de la Vie Associative et de la Démocratie Participative :
Christelle DELVAL en remplacement d'Elie TASCHER
Chantal ROMO en remplacement de Laëtitia COQUELLE

- Commission Commerce, Artisanat et Marché :
Stéphane GRAS en remplacement d'Elie TASCHER
- Commission de l'Animation de la Cité et des Jumelages :
1 membre de la liste de Madame Ophélie VAN ELSUWE à désigner par ses soins en remplacement d'Elie TASCHER
Madame Ophélie VAN ELSUWE propose sa candidature.
- Commission des Sports :
Dorothee PIERARD en remplacement d'Elie TASCHER
- Commission des Affaires Sociales :
Emilie LELONG en remplacement d'Elie TASCHER

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

II - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2024

Monsieur Sébastien RABINEAU, 3^{ème} Adjoint, prend la parole.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024, dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2024.

III - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	-	1 419 996,79
Opérations de l'exercice	6 413 738,21	7 714 324,26
Résultats de clôture	-	2 720 582,84

Section d'Investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	-	3 051 262,89
Opérations de l'exercice	3 505 481,86	3 365 980,81
Résultats de clôture	-	2 911 761,84
Restes A Réaliser	5 298 554,00	2 141 191,00

Madame le Maire précise que le compte administratif de l'exercice 2024 a été examiné par la Commission des Finances lors de sa réunion du 26 mars 2025 et que celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conformément aux textes en vigueur, Madame Laëtitia COUELLE quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Thierry BALLINER, 1^{er} Maire-Adjoint.

Monsieur Sébastien RABINEAU, 3^{ème} Adjoint, prend la parole.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2024.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Sébastien RABINEAU, 3^{ème} Adjoint, prend la parole.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application des articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice précédent.

		Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
EXERCICE 2024	Résultat de clôture	+ 2 911 761,84	+ 2 720 582,84
	Solde des Restes A réaliser	- 3 157 363,00	
	Besoin de financement	- 245 601,16	
EXERCICE 2025	Résultat N-1	+ 2 911 761,84	+ 1 970 582,84
	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 750 000,00	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat 2024 de la section de fonctionnement du budget de la commune comme suit :

- en section de fonctionnement, au compte 002 : 1 970 582,84 €
- en section d'investissement, au compte 1068 : 750 000,00 €

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette affectation du résultat de l'exercice 2024.

V - CONTRIBUTIONS DIRECTES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Conformément aux orientations budgétaires, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer à maîtriser en 2025 la pression fiscale et pour ce faire d'adopter les taux ci-dessous, identiques à ceux de 2024 :

Libellé	Taux de référence 2024	Taux proposés pour 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42.59 %	42.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.19 %	58.19 %
Taxe d'habitation	18.22 %	18.22 %

Monsieur Sébastien RABINEAU, 3^{ème} Adjoint, prend la parole.

La loi de finances 2025 a revalorisé forfaitairement de + 1,7 les valeurs locatives cadastrales qui servent de base d'imposition.

Ces taux ont été examinés par la Commission des Finances lors de sa réunion du 26 mars 2025. Celle-ci a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

VI - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

Monsieur Sébastien RABINEAU, 3^{ème} Adjoint, prend la parole.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

	Budget Primitif 2025
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 887 911,84
011 Charges à caractère général	2 303 771,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 154 020,00
65 Autres charges de gestion courante	606 949,00
66 Charges financières	1 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00
68 Dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00
022 Dépenses imprévues	-
023 Virement à la section d'investissement	1 400 000,00
042 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	397 171,84
DÉPENSES DE L'EXERCICE	8 887 911,84
002 Déficit antérieur reporté	-

Article 657363 - Subvention au CCAS	180 000 €
Article 65748 - Subvention aux associations	164 449 €

Les Conseillers Municipaux, appartenant à l'exécutif d'associations, n'ont pas pris part au vote des subventions allouées à ces associations.

	Vote du Conseil Municipal
COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES	27 439 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	24 439 €
Ecole élémentaire Jean Macé (9 classes) <i>Coopérative 53 € par classe</i> <i>Sorties pédagogiques 213 € par classe</i> <i>Dotation transports 600 € par classe</i> <i>Dotation transports classe ULIS</i> <i>Classe ULIS</i>	8 894 € 477 € 1 917 € 5 400 € 600 € 500 €
Ecole élémentaire Albert Camus (8 classes) <i>Coopérative 53 € par classe</i> <i>Sorties pédagogiques 213 € par classe</i> <i>Dotation transports 600 € par classe</i> <i>Classe UPE2A</i>	7 428 € 424 € 1 704 € 4 800 € 500 €
Ecole maternelle Jean Macé (4 classes) <i>Coopérative 53 € par classe</i> <i>Arbre de Noël 310 € par classe</i> <i>Dotation transports 450 € par classe</i>	3 252 € 212 € 1 240 € 1 800 €
Ecole maternelle Albert Camus (3 classes) <i>Coopérative 53 € par classe</i> <i>Arbre de Noël 310 € par classe</i> <i>Dotation transports 450 € par classe</i>	2 439 € 159 € 930 € 1 350 €
Ecole maternelle Jean de la Fontaine (2 classes) <i>Coopérative 53 € par classe</i> <i>Arbre de Noël 310 € par classe</i> <i>Dotation transports 450 € par classe</i> <i>Dotation transports spécifique pour se rendre à la médiathèque ou au centre culturel</i>	2 426 € 106 € 620 € 900 € 800 €
AUTRES ASSOCIATIONS	3 000 €
APEI Petit Coup de Pouce	500 €
APEI Les Bambins des Belles Eaux	500 €
Association d'aide aux devoirs Savoir Vivre Ensemble	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Subvention exceptionnelle	1 500 €

	Vote du Conseil Municipal
COMMISSION "AFFAIRES SOCIALES"	13 200 €
Comité d'Action Sociale du Personnel Communal de Liancourt	8 500 €
Union Locale de la Confédération Syndicale des Familles	1 700 €
Vie Libre	950 €
Union des Combattants d'Afrique du Nord Section de Liancourt-Mogneville-Labruyère (UNC-UNCAFN)	750 €
Activie	800 €
Association pour le Don du Sang Bénévoles de Creil et sa région	200 €
La Belle Epoque	300 €

	Vote du Conseil Municipal
COMMISSION "ANIMATION DE LA CITE ET DES JUMELAGES"	45 000 €
Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Liancourt	19 000 €
Comité de Jumelage Olgiate Comasco-Liancourt	1 000 €
Comité de Jumelage Mainburg-Liancourt	1 000 €
Comité de Jumelage Mainburg-Liancourt Subvention exceptionnelle	1 200 €
Loisirévasion	500 €
Jardins Familiaux de l'Oise - Section de Liancourt	1 500 €
Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées Section de Liancourt	5 800 €
Entraide aux Anciens de Liancourt	13 000 €
Les Indésirables Cars	200 €
Club soleil Tropicakal	800 €
La Belle Bobine	1 000 €

	Vote du Conseil Municipal
COMMISSION "CULTURE"	1 900 €
Association Philatélique de Liancourt	150 €
Déclic Photo Liancourtois	500 €
Déclic Photo Liancourtois - Subvention exceptionnelle	500 €
Lez'Arts Créatifs	500 €
Les amis de l'histoire	250 €

	Vote du Conseil Municipal
COMMISSION "SPORTS"	74 410 €
Football Club Liancourt-Clermont	28 000 €
Entente Creil-Liancourt Association (Handball)	9 000 €
Union Cycliste Liancourt-Rantigny	6 000 €
<i>Fonctionnement</i>	3 000 €
<i>Ecole de cyclisme</i>	2 000 €
<i>Cyclospport Ufolep</i>	1 000 €
Les Boulistes Liancourtois	1 200 €
Badminton Club de Liancourt	6 000 €
Judo Club Liancourtois	8 500 €
Athlétique Club de Cauffry-Liancourt-Rantigny-Laigneville	1 500 €
Volley-ball Rantigny-Liancourt	5 000 €
Billard Club Liancourtois	500 €
Société de Chasse de Liancourt	750 €
Association Agréée Le Vairon de Liancourt-Rantigny pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	1 100 €
Avenir Cycliste de Catenoy	860 €
Basket Club du Liancourtois	5 000 €
Association La G.A.S.E.L.L.E.	1 000 €

	Budget Primitif 2025
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 887 911,84
013 Atténuations de charges	1 500,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	512 750,00
73 Impôts et taxes	811 959,00
731 Fiscalité locale	3 159 859,00
74 Dotations, subventions et participations	2 126 261,00
75 Autres produits de gestion courante	225 000,00
76 Produits financiers	-
77 Produits exceptionnels	-
042 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	80 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE	6 917 329,00
002. Excédent antérieur reporté	1 970 582,84

Section d'Investissement

	Budget Primitif 2025	
	7 591 324,68	
	Restes A Réaliser 2024	Crédits nouveaux
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 298 554,00	2 292 770,68
Dépenses d'équipement		
20 Immobilisations incorporelles	111 815,00	70 735,68
204 Subventions d'équipement versées	19 396,00	-
21 Immobilisations corporelles	380 248,00	426 183,00
23 Immobilisations en cours	4 787 095,00	973 952,00
Dépenses financières		
10 Dotations, fonds divers et réserves	-	-
13 Subventions d'investissement	-	6 900,00
16 Emprunts et dettes assimilées	-	15 000,00
020 Dépenses imprévues	-	-
Opérations d'ordre		
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	-	80 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	720 000,00
DÉPENSES DE L'EXERCICE	5 298 554,00	2 292 770,68
002 Déficit antérieur reporté	-	-

	Budget Primitif 2025	
	7 591 324,68	
	Restes A Réaliser 2024	Crédits nouveaux
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 141 191,00	5 450 133,68
Recettes d'équipement		
13 Subventions d'équipement	841 191,00	150 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00	- 1 298 800,00
Recettes financières		
10 Dotations, fonds divers et réserves	-	405 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	-	750 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	-	15 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	-	-
Opérations d'ordre		
021 Virement de la section de fonctionnement	-	1 400 000,00
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	-	397 171,84
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	720 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE	2 141 191,00	2 538 371,84
002. Excédent antérieur reporté		2 911 761,84

Ce projet de Budget Primitif 2025 a été examiné par la Commission des Finances lors de sa réunion du 26 mars 2025. Celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame Ophélie VAN ELSUWE demande ce qu'il en est des restes à réaliser et de l'emprunt en section d'investissement.

Monsieur Sébastien RABINEAU lui répond qu'il y a 5 298 554 € de restes à réaliser et qu'il n'y a pas d'emprunt ni en cours ni programmé.

Monsieur Sébastien RABINEAU indique une réflexion en cours autour de la vie associative. La commune souhaite établir plus de conventions même si elles ne sont obligatoires qu'à partir d'un montant supérieur à 23 000 €.

Madame Ophélie VAN ELSUWE indique qu'il est important d'avoir un cadre.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition budgétaire.

Ont voté pour : Mme Laëticia COUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - M. Michel BIRCK - Mmes Laëticia ROULET - Chantal ROMO - MM. Roger MENN - Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - MM. Xavier DARCHE - Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Dorothée PIERARD - MM. Loïc ABGRALL - Stéphane GRAS - Mme Emilie LELONG.

Se sont abstenus : Mme Ophélie VAN ELSUWE - M. Casimir SZEPIZDYN.

VII - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION

Monsieur Sébastien RABINEAU, 3^{ème} Adjoint, prend la parole.

Dans le cadre du budget de l'exercice 2025, une association se voit octroyer une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 € :

- Football Club Liancourt-Clermont

Une convention doit donc être établie avec cet organisme de droit privé afin de définir les objets, le montant et les conditions d'utilisation des subventions conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- délibérer sur ce projet
- l'autoriser à signer ladite convention

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

VIII - REPRISE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVENANT

Monsieur Thierry BALLINER, 1^{er} Adjoint, prend la parole.

Compte-tenu de la volonté de la municipalité de reprendre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à intervenir avec le cabinet HarmoniEPAU.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

IX - CLASSES D'ENVIRONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Par délibération du 11 décembre 2024, l'unanimité des membres du Conseil Municipal avait décidé de verser la somme de 2 507.74 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean Macé, correspondant à la classe d'environnement "mer" à CAYEUX SUR MER, les 12 et 13 juin 2025 pour les classes de Mesdames BETIS et DELABYE.

Il s'avère que d'autres devis ont été validés depuis. Aussi, le coût du séjour s'élève dorénavant à 6 961.52 € pour 48 enfants.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge 55 % du montant de ce séjour pour les enfants dont les parents sont domiciliés à LIANCOURT.

La commune versera à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean Macé la somme maximale de 3 828.84 € après avoir obtenu les justificatifs nécessaires (adresse des parents, copies des factures).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65888 - Autres charges diverses de gestion courante, du Budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

X - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Prévus aux articles L 132-4 et L 132-13 du Code de la Sécurité Intérieure, les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) constituent des enceintes privilégiées d'animation de la politique de prévention de la délinquance et de coordination de sa mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés.

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

Vu les articles L 132-4 et D 132-7 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant que le Maire ou son représentant préside désormais obligatoirement un CLSPD dans les communes de plus de 5 000 habitants,

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- désigner les représentants du Conseil Municipal pour siéger en son sein, à savoir :
 - . Monsieur Yves NEMBRINI, Correspondant Défense
 - . Madame Laëtitia ROULET, Marie-Adjointe chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

. Madame Christelle DELVAL, Membre de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

- l'autoriser à signer les actes à intervenir et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

XI - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL "LE NID DOUILLET" MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Madame Laëtitia ROULET, 8^{ème} Adjointe, prend la parole.

Par délibération du 17 décembre 2008, l'unanimité des membres du Conseil Municipal a approuvé le règlement de fonctionnement de la Structure Multi-Accueil "Le Nid Douillet" ainsi que ses modifications en date des 30 mars 2010, 18 décembre 2013, 30 juin 2014, 30 juin 2015, 2 juillet 2018 et 14 octobre 2022.

Afin de se conformer aux textes en vigueur, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement de fonctionnement qui annule et remplace celui du 14 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

XII - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La commune de LIANCOURT doit recruter un agent pour faire face à un départ par voie de mutation.

Aussi, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression

- 1 poste d'ingénieur principal

Création

- 1 poste de technicien

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

XIII - PERSONNEL COMMUNAL ATTRIBUTION DE VEHICULE AVEC REMISAGE A DOMICILE

En vertu de l'article L 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut, par délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la collectivité lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents de l'établissement, lorsque l'exercice des fonctions le justifie, doit être encadrée par un arrêté sur la base d'une délibération annuelle du Conseil Municipal,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité met déjà un véhicule à disposition d'un agent exerçant le remisage du véhicule à son domicile.

Il convient de distinguer les véhicules de service et les véhicules de fonction :

- Le véhicule de fonction peut être mis à disposition de manière permanente en raison des fonctions occupées. L'utilisation est exclusive même en dehors des heures et des jours de service et des besoins de son activité. Cette mise à disposition d'un véhicule de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation

- Le véhicule de service est destiné aux seuls besoins de service et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacement privée, week-ends, vacances), cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service. Les conducteurs ne conservent donc pas l'usage de leur véhicule au-delà du service, sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage du véhicule à leur domicile.

Une autorisation de remisage à domicile constitue une autorisation d'effectuer les trajets domicile/travail avec le véhicule de service.

Tous les agents pourront bénéficier ponctuellement d'autorisations de remisage à domicile lorsque leur fonction le justifiera.

L'agent utilisateur d'un véhicule doit disposer d'un permis de conduire valide et que tous cas de suspension ou de remise en cause de la validité du permis de conduire doit être signalée.

Les affectations de véhicules ne sont pas nominatives sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile permanente.

Cette autorisation peut être permanente, c'est-à-dire délivrée à un agent pour une durée d'un an renouvelable sur décision expresse de l'autorité. Elle est révocable à tout moment.

Pendant la durée du remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles.

Enfin, l'utilisateur de véhicules est soumis aux règles de droit commun et il encourt les mêmes sanctions qu'un particulier conduisant son propre véhicule, il devra notamment s'acquitter lui-même des amendes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la circulaire n° 200509433 du 1^{er} juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile au nouveau Directeur des Services Techniques.

Cette affectation fera l'objet d'arrêté nominatif.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur Yannick OUTERLEYS indique qu'il a entendu du brouhaha pendant toute la séance, il demande que les différents intervenants soient respectés pendant leurs temps de paroles.

Madame Ophélie VAN ELSUWE veut connaître le montant de l'épargne brut.

Madame Laëtitia COQUELLE lui précise que la réponse à cette question a déjà été donnée lors du précédent conseil.

Madame Ophélie VAN ELSUWE indique qu'il y a un emprunt de 2,5 millions.

Monsieur Sébastien RABINEAU lui répond qu'il n'y a aucun emprunt en cours.

Monsieur Yves NEMBRINI signale à Madame Ophélie VAN ELSUWE qu'elle fait partie de la commission des finances et qu'elle ne vient jamais.

Madame Ophélie VAN ELSUWE souhaite avoir un calendrier des commissions et recevoir les convocations par mail et non plus par courrier car elle ne les reçoit pas.

Elle précise qu'au chapitre 16 - Emprunt, il y a 2,5 millions de crédits ouverts et 0 réalisé.

Monsieur Sébastien RABINEAU lui explique de nouveau qu'ont été votés au budget primitif 2,5 millions de crédits ouverts mais que cette ligne budgétaire n'a jamais été activée.

Madame Ophélie VAN ELSUWE ne veut pas entendre les explications, lui dit de "laisser tomber" et qu'elle cherchera l'information par elle-même.

Monsieur Yannick OUTERLEYS lui répond qu'elle n'a rien écouté de la séance et qu'elle a passé son temps sur son téléphone ou à parler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.